



Chères citoyennes, chers citoyens de Saint-Alban,

Votre Conseil municipal s'affaire à établir le plan d'action et les orientations stratégiques de la municipalité pour les prochaines années afin de réaliser les projets considérés porteurs pour le développement de Saint-Alban, identifier les mesures appropriées qui ne sont pas toujours évidentes et qui requièrent du temps pour leur réalisation. Nous tenons à vous assurer que nous travaillons avec rigueur, intégrité, équité et engagement et ce, dans l'intérêt commun de la municipalité et des citoyens avec diligence de façon à prendre des décisions réfléchies et dans le respect d'une saine gestion des finances publiques et des payeurs de taxes de Saint-Alban. Nous voulons encore vous réitérer que votre conseil renouvelé est commis à prendre les mesures nécessaires afin de réduire le niveau d'endettement de la municipalité qui s'est accru de façon importante au cours des dernières années. Ceci nous permettra de dégager une marge de manœuvre financière pour l'entretien des infrastructures ainsi que pour la réalisation de projets porteurs pour la municipalité.

Suivi de différents dossiers :

Au cours des derniers mois, plusieurs questions citoyennes ont été soulevées lors des séances publiques du conseil relativement à la sécurité routière de l'intersection de la route Philomène Thibodeau et la route provinciale 354, l'avenir de l'église, le projet d'acquisition du vieux presbytère.

L'intersection routière menant à St-Marc-des-Carières fut l'objet de plusieurs discussions parfois passionnées. Comme vous le savez tous, la situation de cette intersection n'est pas nouvelle compte tenu de la récurrence d'accidents et ce, depuis le début des années 2000. Votre conseil municipal avec le support du conseil de la MRC ont pris les mesures nécessaires auprès du Ministère du Transport afin de demander formellement que des modifications soient effectuées à cette intersection. Les démarches entreprises antérieurement par votre Conseil et par la MRC ont fait surface la semaine dernière dans les médias publics et écrits. Soyez assurés que nous ferons le suivi approprié sur cette situation.

Nous tenons à réitérer encore une fois que le projet entourant l'avenir de l'église et le projet d'acquisition du Vieux presbytère sont deux projets complètement distincts. Votre conseil a pris décision en mars dernier de déposer une offre d'achat pour le Vieux presbytère qui sera effectuée prochainement dont le financement sera effectué à même les fonds de fonctionnement de la municipalité.

Quant au comité consultatif sur l'avenir de l'église, celui-ci déposera d'ici décembre 2026 les orientations possibles en ce qui a trait à l'avenir de l'église. Il a été mentionné à plusieurs reprises



Prochaine réunion du conseil :

13 octobre 19h30

que les projets potentiels envisagés pour l'église devaient principalement s'auto-financer afin de réduire au minimum les impacts financiers pour la municipalité particulièrement au niveau de l'endettement que certains projets potentiels pourraient nécessiter. Le conseil de la Fabrique de Sacré Cœur de Jésus qui détient l'église s'est montré ouvert à partager temporairement avec la municipalité une partie des frais de fonctionnement de cette dernière jusqu'à ce que le Conseil municipal prenne une décision concernant l'avenir de l'église. Cette approche pourrait permettre au comité consultatif d'analyser certaines orientations plus à fonds au cours des prochains mois. Soyez assuré que la position du conseil concernant l'avenir de l'église ne sera prise qu'après la réception et l'analyse des propositions du comité consultatif.

Votre Conseil municipal a procédé en août à une analyse comparative de la rémunération des employés municipaux pour l'exercice financier en cours sur la base d'une étude produite par la Fédération Québécoise des Municipalités de même taille que Saint-Alban. Nous avons procédé aux ajustements requis à partir de septembre 2026. L'impact financier total pour la municipalité résultant des ajustements requis afin d'établir la rémunération selon la médiane des municipalités de même taille que Saint-Alban s'élèvera à un total de 10 800\$ cumulatif pour la période de 4 mois résiduels de l'exercice 2026. Cet exercice de positionnement a permis à votre Conseil de valider de façon indépendante et de nous assurer d'offrir une rémunération compétitive pour la prestation de services des employés municipaux.

Notre démocratie à laquelle nous tenons :

Dans le but de permettre l'accès en différé à plus de citoyens qui ne peuvent participer aux séances publiques de travail de votre Conseil municipal, les rencontres publiques du conseil municipal sont maintenant accessibles depuis août dernier via la plateforme électronique de la Télévision Portneuvoise CJSR. Votre conseil est fier d'avoir pu répondre aux souhaits de plusieurs citoyennes et citoyens de Saint-Alban d'avoir accès en différé aux rencontres publiques du conseil municipal. Cet enregistrement constitue la seule version officielle des séances publiques de travail de votre conseil municipal.

Il est important de rappeler que les séances publiques du conseil sont régies par le Règlement 292 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Saint-Alban. Nous tenons à réitérer que le respect des règles qui gouvernent la tenue des séances publiques sont très importantes pour assurer le déroulement respectueux et de civilité requise lors échanges. Tout écart de conduite ne sera toléré.

Nous tenons encore une fois à vous remercier pour les marques de confiance et d'encouragement que vous nous faite part. Ces dernières sont toujours très gratifiantes et nous rappellent pourquoi nous avons choisi de nous engager et de poursuivre le mandat que les citoyennes et les citoyens nous ont confié.

En conclusion, vous pouvez compter sur l'engagement de votre conseil et de l'équipe qui assure le bon fonctionnement de la municipalité car nous avons toutes et tous à cœur de poursuivre l'objectif de faire de Saint-Alban un endroit où il fait bon vivre en harmonie.

Raymond Morissette, Ph.D., CPA
Maire de Saint-Alban



Pour joindre votre Municipalité :

Raymond Morissette, maire maire@st-alban.qc.ca
418-609-5088
Bureau municipal 418 268-8026
info@st-alban.qc.ca
Centre communautaire 418 268-3557
Bibliothèque 418 268-3557

Stéphanie Coallier, 418 998-5973
Coordonnatrice des loisirs Loisirs@st-alban.qc.ca
& de la vie Communautaire
École du Goéland 418 268-3332
Parc naturel régional de Portneuf 418 268-6681
info@parcportneuf.com

Horaire du bureau municipal : Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Résumé de la dernière séance du conseil :



APPUI D'UNE DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) ÉCOLE DU GOÉLAND DE SAINT-ALBAN.

QUE le conseil municipal de Saint-Alban appuie la demande de l'école du Goéland pour l'aménagement et l'utilisation d'un sentier pédestre et d'une piste de vélo sur le lot 4 615 717 du cadastre du Québec.

SCELLEMENT DE FISSURES – MANDAT À PAVAGE SM

QUE la Municipalité de Saint-Alban octroie le mandat à l'entreprise Pavage SM pour la réalisation des travaux de scellement de fissures à différents endroits sur le territoire municipal, selon les conditions suivantes : Coût unitaire : 1,45 \$ par mètre linéaire (incluant la signalisation) Budget alloué : 10 000,00 \$ maximum.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – LOT 4 616 237 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SISE AU 302, ROUTE PHILOMÈNE-THIBODEAU

QUE le conseil municipal de Saint-Alban autorise l'émission de permis pour la construction d'un cabanon au 302, route Philomène-Thibodeau, sur le lot 4 616 237 du Cadastre du Québec, pour les motifs énoncés dans les attendus de la présente résolution.

RÈGLEMENT NUMÉRO URB-05.24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO URB-05 AFIN d'autoriser l'acériculture ET L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DES TRAVAILLEURS ACÉRIQUES DANS La ZONE REC-3

Avis de motion est donné par la conseillère au siège #6, Mme Danielle Genest, l'effet que lors de cette même séance, il sera présenté pour adoption le Règlement numéro URB-05.24 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'autoriser l'acériculture et l'hébergement temporaire des travailleurs acériques dans la zone REC-3.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO URB-05.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO URB-05 AFIN DE CRÉER LES ZONES AGRICOLES DYNAMIQUES A-17 ET A-18 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE AGRICOLE DYNAMIQUE A-15

Avis de motion est donné par le conseiller au siège #4, M. André Marie Chantal, à l'effet que lors de cette même séance, il sera présenté pour adoption le Projet de Règlement numéro URB-05.25 modifiant le règlement de zonage numéro urb-05 afin de créer les zones agricoles dynamiques a-17 et a-18 à même une partie de la zone agricole dynamique A-15.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO URB-01.09 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO URB-01

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 6. Mme Danielle Genest. à l'effet que lors de cette

même séance, il sera présenté pour adoption le Projet de modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 afin de préciser le texte relatif aux activités préconisées dans l'affectation agricole dynamique.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR – PAFILR

Avis de motion est donné par le conseiller au siège #6, Mme Danielle Genest, à l'effet que lors de cette même séance, il sera présenté pour adoption le *Règlement numéro URB-05.26* modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de préciser les modalités relatives aux maisons mobiles.

AUTORISATION D'UN DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

QUE la municipalité de Saint-Alban autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026.

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR TOUT DOCUMENTS RELATIFS À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA MRC DE PORTNEUF DANS LE CADRE DU VOLET VITALISATION

QUE la greffière trésorière, Mme Denise Trépanier, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière auprès de la MRC de Portneuf dans le cadre du volet Vitalisation et à agir au nom de la Municipalité dans le cadre de ce dossier.

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats de travail révisés.

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE D'UNE CONDUITE SOUTERRAINE SOUS UN CHEMIN MUNICIPAL – CHEMIN DU LAC LONG

D'autoriser MM. Yvon Morissette et Raymond Morissette à installer, maintenir, exploiter et entretenir une conduite souterraine destinée au transport de l'eau d'érable entre le lot 5 021 158 et le lot 5 021 161, sous le chemin du Lac Long; QUE le maire suppléant, en remplacement du maire étant en situation d'intérêt dans ce dossier, et la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, la greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.





AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR DEUX PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aux personnes intéressées par deux projets de règlements modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 de la Municipalité de Saint-Alban.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 14 septembre 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Alban a adopté les deux projets de règlements modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 suivants:
 - Premier projet de Règlement URB-05.24 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'autoriser l'acériculture et l'hébergement temporaire des travailleurs acéricoles dans la zone REC-3.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser l'acériculture ainsi que l'hébergement temporaire des travailleurs acéricoles sur les lieux de l'exploitation à titre d'usage spécifiquement permis à l'intérieur de la zone récréative Rec-3 qui est comprise à l'intérieur de Parc naturel régional de Portneuf, dans le secteur des lacs Long, Caribou et à la Truite.

- Premier projet de Règlement URB-05.26 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de préciser les modalités relatives aux maisons mobiles.

Ce projet de règlement a pour objet de retirer la modalité indiquant qu'une maison mobile ou une résidence unimodulaire ne peut être rehaussée de plus de 1 mètre, laquelle pose un problème d'application dans le cadre de travaux visant la réfection de la toiture d'un tel bâtiment.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation portant sur ces projets de règlement se tiendra le 13 octobre 2026 à 19 h 00, au Centre communautaire Fernand-Marcotte situé au 179, rue principale à Saint-Alban. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne désignée par le conseil expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption.
3. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de votre municipalité situé au 241, rue Principale, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.
4. Ces projets de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. La description ou l'illustration des zones concernées par ces projets de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité.

Toute personne intéressée pourra exprimer son opinion relativement à ces projets de règlement lors de l'assemblée publique de consultation.

Le présent avis est donné conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

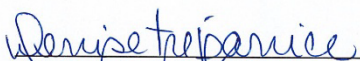
Donné à Saint-Alban, ce 18 septembre 2026

Denise Trépanier,
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Denise Trépanier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web www.st-alban.qc.ca, le 18 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication ce 18 septembre 2026.


Denise Trépanier, Greffière-trésorière adjointe

REVENU
QUÉBEC



PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT

OBTENEZ UNE AIDE
FINANCIÈRE POUR PAYER
VOTRE LOGEMENT.

- ✓ Vous avez un **faible revenu** ?
- ✓ Vous êtes **locataire** ou **propriétaire** ?
- ✓ Vous avez **au moins un enfant à charge** ou vous avez **50 ans ou plus** ?



Vous pourriez recevoir **jusqu'à 170\$ par mois** pour vous aider à payer votre logement.

Deux options s'offrent à vous pour faire une demande d'allocation-logement :

1. Faites votre demande en ligne en accédant à Mon dossier pour les citoyens, à revenuquebec.ca.
2. Téléchargez les formulaires à remplir, à revenuquebec.ca/programme-allocation-logement.

Inscrivez-vous au dépôt direct!

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

PAR INTERNET

revenuquebec.ca/programme-allocation-logement

PAR TÉLÉPHONE

1 855 291-6467
(sans frais; choisissez deux fois de suite l'option 2)

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Période du 1^{er} octobre 2026
au 30 septembre 2027

Situation familiale	Revenu annuel maximal ¹
Personne seule de 50 ans ou plus	25 640 \$
Couple sans enfant à charge dont au moins une des deux personnes est âgée de 50 ans ou plus	35 140 \$
Couple avec un enfant à charge	42 640 \$
Famille monoparentale avec un ou deux enfants à charge	42 640 \$
Couple avec deux enfants à charge ou plus	48 840 \$
Famille monoparentale avec trois enfants à charge ou plus	48 840 \$

1. Pour une personne, un couple ou une famille qui utilise 80% ou plus de son revenu familial pour se loger. Notez qu'un revenu inférieur au revenu annuel maximal **ne garantit pas** l'admissibilité au programme.

Vous recevez ou payez une pension alimentaire au bénéfice d'un enfant ?

Le calcul de votre revenu annuel pourrait différer de celui établi dans votre déclaration de revenus (ligne 275). Pour connaître les particularités qui se rattachent à ce calcul et les autres conditions d'admissibilité au programme, consultez revenuquebec.ca/programme-allocation-logement.



IN-165 (2026-07)

Ce programme est financé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Canada

Québec

Biblio-Chut ! Votre bibliothèque !

179, rue Principale 418.268.3557

Facebook : **Bibliothèque Biblio-Chut de Saint-Alban**

Site WEB du Réseau Biblio CNCA : reseaubibliocnca.qc.ca

Heures d'ouverture

Lundis 13 h 00 – 15 h 00

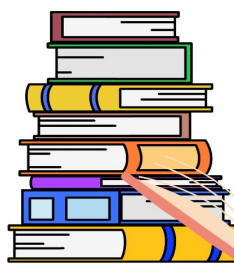
Mardis 18 h 30 – 20 h 00

Mercredis 15 h 00 – 18 h 00

Jeudis 10 h 00 – 11 h 30

Vendredis 13 h 30 – 17 h 30

Lundi le 5 octobre, journée de l'Action de Grâce, la bibliothèque sera ouverte



Échange de livres

Un échange de livres avec le RéseauBIBLIO a eu lieu. Venez découvrir les nouveaux titres disponibles à la bibliothèque!

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BIBLIO-CHUT !
179, RUE PRINCIPALE SAINT-ALBAN

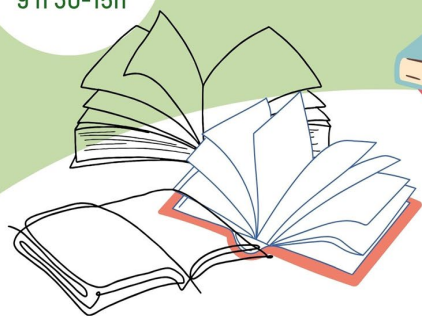
Livr'bar

11e édition de la vente de
livres et autres documents
usagés au profit de la
bibliothèque

SAMEDI

17 octobre
9 h 30-15h

Bienvenue !



BIBLIOTHÈQUE



PARTICIPEZ À LA VIE COMMUNAUTAIRE, UTILISEZ VOS COMPÉTENCES OU VENEZ EN ACQUÉRIR DE NOUVELLES, UN BEAU DÉFI !



Bénévoles recherchés afin d'assurer la pérennité des services offerts

Laissez vos coordonnées à la bibliothèque ou sur le messenger de la page Facebook de la biblio : bibliothèque biblio-chut de Saint-Alban



Cercle de Fermières Saint-Alban

Les activités d'artisanat ont lieu tous les jeudis de 13h à 15h au CCFM et les activités de tissage sont aussi possibles à d'autres moments, sur rendez-vous.

** Il n'y aura pas de réunion des membres en octobre et novembre **



NOUVEAU - Un atelier de tricot débutant/intermédiaire sera offert le lundi 26 octobre de 19h à 21h au Centre communautaire Fernand-Marcotte. D'autres ateliers seront possibles selon la demande.

Membres et non membres sont bienvenues à toutes les activités.

Pour information : Aline Picard • 418-268-3785



Invitation aux nouveaux parents à venir nous rencontrer lors des activités le jeudi après-midi. Nous leur remettons un article fait main pour leur nouveau-né.

Activités à venir

28 novembre 10h-16h
Marché d'artisanat, CCFM

8 décembre 17h30
Souper de Noël, CCFM

10 décembre 10h
Réunion, Le Chavigny

16 février 2027 17h30
Souper de la St-Valentin, CCFM

13 mai 2027 10h
Réunion, Le Chavigny

10 juin 2027 13h
Assemblée générale annuelle, CCFM



FADOQ

Club Saint-Alban



De la Gaïeté St-Alban

Raymonde Naud
418-326-8742

Activités

VIE-ACTIVE

Lundi

13h30 à 15h00

Début 28 septembre

LES CARTES & JEUX DE SOCIÉTÉ

Mercredi

13h00

Début en octobre à la fin de la pétanque



Déjeuner Causeries

30 Octobre 2026

9h00

CCFM

Réservez avant le 27 octobre auprès de
Raymonde, 418-326-8742



Vous avez 80 ans et plus?

Donnez votre nom à Raymonde si vous voulez renouveler votre
carte gratuitement!

Pour informations: Raymonde 418-326-8742





Le panier Albanois

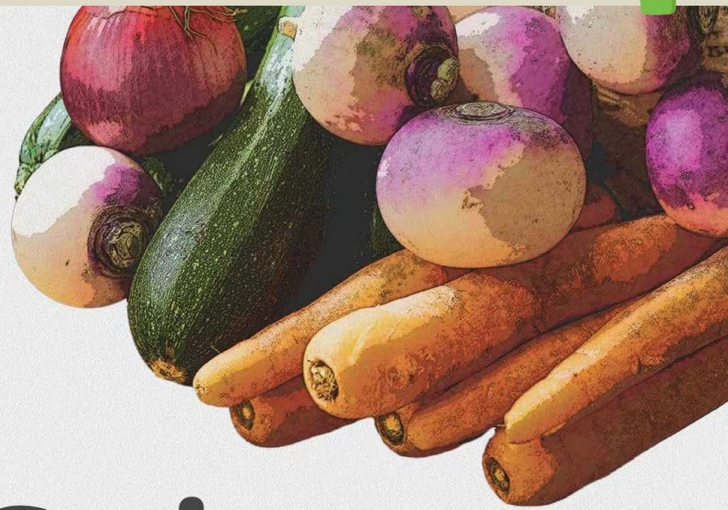
UN BULLETIN D'INFORMATION MENSUEL
SUR NOS PRODUCTEURS LOCAUX



Campagne de financement



**MARAÎCHER
CERTIFIÉ BIO**



Terra Sativa

Terre de cultures

info@terrasativa.ca



Saint-Alban



École du Goéland



**Soutenez nos élèves en achetant des paniers de
légumes de la ferme Terra Sativa, terre de cultures !**

Coût d'un panier : 40 \$

Quantité disponible : 100 paniers

Date limite pour réserver : Lundi 5 octobre 2026

Récupération des paniers : jeudi 8 octobre 2026, de 16h à 18h, à l'école

Réservez votre panier dès aujourd'hui !



Après d'un élève de l'école ou du secrétariat (418-268-3332)

RÉSERVEZ VOTRE

POULET

RÔTI

TOUS LES VENDREDIS
assaisonnement BBQ

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR LE VÔTRE : RÉSERVEZ AVANT JEUDI !

QUANTITÉS LIMITÉES

RÉSERVEZ MAINTENANT

418-268-3228

231 RUE PRINCIPALE, SAINT-ALBAN

Un événement ouvert à tous :
Parents et enfants, couples, personnes seules, aînés.

La marche des générations

2 octobre 2026 | **Départ de la marche : 9h45**
* Rassemblement à partir de 9h00 *

Base de Plein Air de Portneuf

Au programme :

- Période d'échauffement
- Marche animée, Habillez-vous confortablement
- Collations santé
- Surprises et tirage de prix de participation
- Présence de plusieurs organisations de la région

Beau temps, mauvais temps !

Inscription demandée via le lien ou le code QR :
<https://forms.cloud.microsoft/r/wy3ZBLEMBM>
ou encore au 418 873-4557, poste 21 ou à
info@cerfvolantdeportneuf.org



Une initiative rendue possible grâce à la collaboration de
la Ville de Portneuf, la Table 0 - 5 ans
et la Table de concertation des aînés de Portneuf

Week-Ends Le calendrier des activités de l'APHP Automne 2026



Répét adulte
4 au 6 septembre - 11 au 13 septembre
25 au 27 septembre

Répét Autisme Québec - 18 au 20 septembre

Activités loisirs du samedi

5 septembre - Brunch et mini-putt
12 septembre - Épluchette blé d'Inde à St-Basile
19 septembre - Cueillette pommes et activité
26 septembre - Équithérapie

Répét adulte
2 au 4 octobre - 9 au 11 octobre
23 au 25 oct. et du 30-31 oct. au 1er nov.

Répét Autisme Québec - 16 au 18 octobre

Activités loisirs du samedi

3 octobre - Subway et cinéma
10 octobre - Brunch et quilles
24 octobre - Party Halloween



Répét adulte
6 au 8 novembre - 21 au 22 novembre
27 au 29 novembre

Répét Autisme Québec - 13 au 15 novembre

Activités loisirs du samedi

7 novembre - Piscine et jeux bibliothèque
14 novembre - Magasinage Galeries de la Capitale
21 novembre - Mini-putt fluo
28 novembre - Journée bien-être



Inscription et réservation obligatoire -
Contacter Cindy - coordination@aphport.org
(418) 340-1257 poste 3



Programmes d'adaptation des commerces et des résidences

Reprise du Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Objectif du programme

Le PAD vise à rendre un domicile accessible et sécuritaire pour une personne handicapée afin de favoriser son maintien à domicile. Il permet notamment :
d'entrer et sortir du domicile;
d'accéder aux pièces essentielles (chambre, salle de bain, cuisine, etc.);
d'accomplir les activités quotidiennes en sécurité.
Aide financière maximale: 50 000 \$

Admissibilité

Pour être admissible, la personne doit :

- être citoyenne canadienne ou résidente permanente;
- démontrer une incapacité significative et persistante;
- ne pas avoir reçu une aide similaire du PAD ou d'AccèsLogis dans les 5 dernières années.

Procédure d'inscription

- Les inscriptions au programme reprennent le 12 août 2026 à 8 h 30, **exclusivement** en ligne. <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/construction-renovation/adapter-etablissement-domicile-personnes-handicapees/programme-adaptation-domicile/pad-option-1-accompagnement-professionnel>.

- Formulaire papier disponible, sur demande auprès de la SHQ, pour les personnes n'ayant pas accès à un ordinateur ou à Internet.
- Téléphone : 418 285-2622 / 1 800 463-3886 (sans frais)

- Un formulaire de consentement peut être joint pour permettre à Revenu Québec de confirmer l'admissibilité au crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée.

Fin du programme Petits établissements accessibles

Le programme Petits établissements accessibles a pris fin le 31 mars 2026. Ce programme visait à fournir une aide financière aux propriétaires d'établissements (boutique, cabinet, salon coiffure dont la superficie totale de plancher est d'au plus 300 mètres carrés) à faire des travaux facilitant pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

17e édition

SOUS LA PRÉSIDENTIE D'HONNEUR DE
MME AMÉLIE BRACQUEMONT

Vins & fromages



17 octobre
2026



19h



80\$



École secondaire
de St-Marc



Réservation et billetterie :

- En ligne via le formulaire de la Fondation de l'ESSM
- Par téléphone auprès de l'école au **418 268-3561** (poste 0)
- Auprès des membres de la Fondation ou directement à l'établissement

Informations: *Sandrine Touzin*

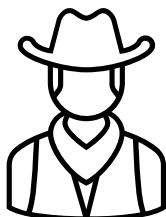
819-383-5533

sandrine.touzin@hotmail.com



DANSE Country

*Les derniers vendredis
De chaque mois!*



10\$/personne
19h00 à 20h15

École primaire du Goéland

177 rue principale,

Saint-Alban

Entrée porte de droite



SAINT-ALBAN
UNE HARMONIE À EXPLORER

Cours de stylisme
culinaire & nutrition

L'art de la planche apéro

10 novembre, 18h



Présenté par
Ajir Nutrition

Ajir Nutrition



SAINT-ALBAN
UNE HARMONIE À EXPLORER

L'art de la planche apéro

Cet atelier se déroule en formule « 6 à 9 », **mardi le 10 novembre**. Nous y cuisinons trois recettes idéales pour recevoir et explorons les notions de stylisme culinaire, appliquées à la création d'une planche à apéro. Alliant créativité, gourmandise et plaisir, cet atelier est une façon conviviale d'apprendre à cuisiner tout en connectant avec ses pairs. Chaque participant bâtit sa propre planche, apprend à la photographier et peut ensuite la déguster comme repas.



Présenté par
Ajir Nutrition

Ajir Nutrition



Inscriptions en ligne au : <https://www.qidigo.com/u/Municipalite-de-Saint-Alban/activities/session>
Vous n'êtes pas à l'aise en ligne ou avez besoin d'aide? Pas de problème!
Contactez Stéphanie au 418-268-8026 poste 5 pour prendre rendez-vous pour l'inscription.



SAINT-ALBAN
UNE HARMONIE À EXPLORER

Journée d'atelier de cuisine
& nutrition pour enfants

Les repas «one-pot»

22 janvier 2027,
9h30 à 15h00

Présenté par
Ajir Nutrition

Ajir Nutrition



SAINT-ALBAN
UNE HARMONIE À EXPLORER

Journée d'atelier de cuisine
& nutrition pour enfants

Les repas «one-pot»

L'atelier « Les repas one-pot » s'adresse à un groupe d'enfants de 7 à 13 ans. Il a pour objectif de **rendre les jeunes plus autonomes en cuisine**. En passant par des notions de **sécurité en cuisine**, des **astuces de nutrition**, la réalisation d'au moins trois **recettes**, ainsi que du temps pour déguster et se dégourdir.

Alliant créativité, plaisir et découverte, cet atelier est parfait pour combler une journée pédagogique! Les participants peuvent manger leurs créations sur place et en rapporter à la maison pour les faire déguster à leur famille.

22 janvier 2027, 9h30 à 15h00.

Présenté par
Ajir Nutrition

Ajir Nutrition

MAIS POURQUOI PASSE-T-ON L'HALLOWEEN LE SOIR?

Question existentielle du jour : **QUI a décidé qu'on devait attendre qu'il fasse noir pour aller demander des bonbons aux voisins?**

Eh bien... ce n'est pas juste parce que les décorations sont plus belles dans le noir!

UN PEU D'HISTOIRE...

L'Halloween trouve notamment ses origines dans une ancienne fête celtique appelée **Samhain**, célébrée il y a plus de 2 000 ans. Elle marquait la fin des récoltes et le début de la saison froide. On croyait alors que, durant cette période de transition, la frontière entre le monde des vivants et celui des esprits était plus mince.

Avec le temps, les traditions se sont transformées. Les costumes, les déguisements et les visites de maison en maison se sont installés, et l'Halloween que nous connaissons aujourd'hui a fini par prendre forme.

Et pourquoi **le soir**?

Parce que la fête est historiquement associée à la tombée de la nuit et aux croyances entourant les esprits.

Puis soyons honnêtes...

- Une citrouille éclairée en plein jour? Bof.
- Une maison décorée dans la noirceur? WOW!

Cette année, **l'Halloween tombe un samedi!**

Alors, on vous invite à profiter de la journée pour prendre votre temps : enfiler les costumes, maquiller les petits monstres, préparer les sacs à bonbons... et attendre que la magie commence à s'installer.

Laissez la journée aux activités de jour et venez faire l'Halloween en soirée!

Parce que l'Halloween, ce n'est pas seulement une récolte de bonbons...

C'est une ambiance, des costumes, des citrouilles illuminées, des décorations qui prennent vie et un petit peu de magie dans la noirceur.

Alors... **éteignez les lumières, allumez les citrouilles et préparez-vous à avoir peur!**



3 IÈME ÉDITION!!!
24 OCTOBRE 2026



MAISON HANTÉE DE SAINT-ALBAN

CENTRE DES LOISIRS,
4 RUE SAUVEUR-PATRY

13H00 À 16H00 (6 À 12 ANS)
19H00 À 22H00 (13 ANS ET +)

GRATUIT!

UNE BOÎTE POUR LES DONS EN ARGENT
SERA DISPONIBLE À LA FIN DU
PARCOURS POUR LE CAMP DE JOUR!

DISTRIBUTION DE BONBONS! VENEZ COSTUMÉS!

Octobre 2026

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
27	28	29	30	1 Bibliothèque 10h00 à 11h30	2 Bibliothèque 13h30 à 15h30	3
4	5 Bibliothèque 13h00 à 15h00 FADOQ 13h30 à 15h00 Élections	6 Bibliothèque 18h30 à 20h00 	7 Bibliothèque 15h00 à 18h00 FADOQ 13h00 à 15h00	8 Bibliothèque 10h00 à 11h30	9 Bibliothèque 13h30 à 17h30	10
11	12 Bibliothèque 13h00 à 15h00 BUREAU MUNICIPAL & SAAQ FERMÉS 	13 Bibliothèque 18h30 à 20h00 Conseil Municipal 19h30 	14 Bibliothèque 15h00 à 18h00 FADOQ 13h00 à 15h00	15 Bibliothèque 10h00 à 11h30	16 Bibliothèque 13h30 à 17h30	17 Livre/Bazar CCFM 9h30 à 15h00 
18	19 Bibliothèque 13h00 à 15h00 FADOQ 13h30 à 15h00	20 Bibliothèque 18h30 à 20h00 	21 Bibliothèque 15h00 à 18h00 FADOQ 13h00 à 15h00	22 Bibliothèque 10h00 à 11h30	23 Bibliothèque 13h30 à 17h30	24 Maison hantée Centre des loisirs 13h00 à 16h00 & 19h00 à 22h00 
25	26 Bibliothèque 13h00 à 15h00 FADOQ 13h30 à 15h00 Fermières 19h00 à 21h00	27 Bibliothèque 18h30 à 20h00 	28 Bibliothèque 15h00 à 18h00 FADOQ 13h00 à 15h00	29 Bibliothèque 10h00 à 11h30	30 Bibliothèque 13h30 à 17h30 Danse Country 19h00 école primaire 	31 HALLOWEEN 